

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Talia Wood	Numéro de permis 2024033	Date d'inspection Le 16 août 2024	
Nom de l'établissement La P'tite Garderie		Numéro de téléphone (506) 461-6926	
Adresse 37 Sprucewood Drive New Maryland NB E3C 1C7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est arrivé pour effectuer une inspection de surveillance vers 10h15 ce matin. J'ai commencé à cogner et à sonner à la porte en arrière et en avant. Personne ne se retrouve à la garderie éducative en milieu familial.

Assurez-vous d'informer votre mentor en assurance de la qualité ou inspectrice par courriel quand votre garderie éducative en milieu familial est fermée.

Il est également recommandé d'afficher une affiche sur votre porte si vous êtes à l'extérieur pour une promenade, parti pour jouer à un parc, etc., avec les enfants pour informer les parents, tuteurs et le personnel de délivrance des permis s'ils arrivent et que personne n'est à la maison.

original signé par
Jennifer Godin

Le 16 août 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
L'exploitant n'est pas sur les lieux

Le 16 août 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date